

PROVINCE DE QUÉBEC39^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 12 JUIN 2010

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 12 juin 2010*

Aujourd'hui, à huit heures cinquante minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 100 Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.